



GUIDE PRATIQUE DU VOYAGEUR

Documents, modalités d'embarquement, vie à bord...les informations pour un départ tout en sérénité, suivez le guide !

Pour voyager serein, consultez la liste des documents obligatoires à présenter avant l'embarquement suivant votre destination et les mesures à prendre avant votre départ pour la Corse, la Sardaigne ou les Baléares. >> [Consulter les mesures sanitaires et conditions d'embarquement vers la Corse, la Sardaigne et les Baléares](#)

Dans le cas contraire vous ne serez pas autorisé à embarquer à bord du bateau

DOCUMENTS DE VOYAGE

L'accès au port et aux navires est soumis à la présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour tous les passagers.

Assurez-vous que vous disposez de tous les documents de voyage nécessaires et valides avant votre départ :

- > Titre de transport
- > Pièce d'identité et/ou passeport ou encore le livret de famille si pas de pièce d'identité pour les enfants
- > Autorisation de sortie de territoire pour les mineurs (lorsqu'ils ne sont pas accompagnés de leur père et/ou mère)
- > Carte d'invalidité pour les personnes handicapées
- > Certificat de vaccination pour les animaux de compagnie

Pour plus d'informations sur les documents nécessaires selon la destination empruntée, nous vous recommandons de vous renseigner auprès des services compétents, sur les réglementations en vigueur dans les pays de départ et d'arrivée.

QUE FAIRE À TOULON

Site de l'Office de Tourisme de Toulon : [cliquez ici](#)

Découvrir Toulon et ses environs : [cliquez ici](#)

Site officiel du tourisme varois pour vos vacances : [VisitVar](#)

EMBARQUEMENT

L'ouverture du port pour l'embarquement s'effectue trois heures avant l'heure de départ du navire.

ATTENTION Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du site portuaire

Votre embarquement en 6 étapes

1. Contrôle de votre titre de transport et de votre pièce d'identité **3h** avant votre départ par un agent de sûreté pour accéder à la zone d'embarquement
2. Contrôle de votre billet **2h** avant le départ par un agent de la compagnie directement à votre véhicule
3. Stationnement de votre véhicule en zone de pré-embarquement
4. Vous pouvez laisser votre véhicule dans la zone de pré-embarquement et profiter du Port de Toulon et du centre-ville tout proche. Pensez à conserver votre billet avec vous pour revenir dans la zone d'embarquement. **Besoin d'idées ? [C'est par ici](#)**

Vous pouvez aussi en profiter pour vous rafraîchir à l'intérieur de la Gare Maritime où vous trouverez de quoi vous restaurer à l'espace restauration de "L'Escale de la Rade", un Espace enfants et un Espace connecté

5. Retour au port à l'heure indiquée par l'agent de la compagnie
6. Embarquement à bord de votre navire

LES MESURES SANITAIRES
MISES EN PLACE DANS LES
PORTS RADE DE TOULON

STOP
COVID-19



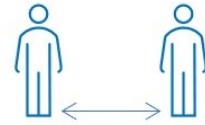
Nettoyage renforcé des
points de contacts et
des sanitaires



Mise à disposition de
distributeurs de gels
hydroalcooliques



Mise en place de
protections en
plexiglass



Mise en place d'un
marquage de
distanciation



Port du masque
obligatoire sur les sites
portuaires



Condamnation d'un
siège sur deux



Affichage et annonces
sonores rappelant les
mesures préventives

PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Lors de la réservation (par internet, téléphone ou agence) , signaler le handicap. Des cabines adaptées existent sur la plupart des ferries. Pour faciliter l'accès à bord (accès à l'ascenseur...), se présenter auprès du responsable de l'escale bien avant le début des opérations d'embarquement.

ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS

Les enfants de moins de 16 ans non accompagnés ne peuvent voyager seuls.

Site officiel de la compagnie : www.corsica-ferries.fr

Accès aux garages

L'accès aux garages est strictement interdit durant votre traversée. Les passagers véhiculés sont invités à prendre le nécessaire avant de quitter leur véhicule. Pour retrouver facilement votre véhicule à la fin de la traversée, relevez le numéro de pont et la lettre associée à la zone dans laquelle votre véhicule est stationné.

Consignes à bagages

Une consigne est mise à disposition des passagers n'ayant pas de cabines, sur demande auprès du personnel de bord à la réception. **Attention, vous n'y aurez pas accès durant la traversée.**

Climatisation

L'intérieur du navire est climatisé. Il peut être nécessaire de se couvrir.

Animaux

Il est interdit de laisser les animaux à l'intérieur des véhicules. Chaque compagnie maritime a sa propre réglementation concernant le transport d'animaux.

Les animaux sont acceptés à bord de tous les ferries et leur passage est payant; ils doivent être déclarés et apparaître sur le titre de transport. Les chats et autres animaux doivent être tenus en cage. Pour les chiens, laisse et muselière sont obligatoires durant la traversée. Vous devez être en possession du carnet de santé/ passeport européen de l'animal avec vaccins à jour.

Voyager avec bébé

Pour les voyageurs voyageant avec un bébé en cabine, un espace suffisant (quel que soit le type de cabine) y est prévu pour l'installation d'un lit bébé.

Linge en cabine

Les couvertures et le linge de toilette sont fournis.

Restauration

Il est possible de prendre ses repas à bord : cafétéria, restaurant à la carte ou self-service, « spaghetteria » (restaurant spécialité de pâtes) et bar où peuvent être servis déjeuners et petits-déjeuners.

Fumeurs

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du ferry. Cela est cependant toléré sur les ponts extérieurs.

DÉBARQUEMENT

Piétons

Le débarquement du navire se fait via un cheminement piétons signalé, sécurisé et obligatoire jusqu'au terminal.

Groupes

En fonction des espaces disponibles sur les parkings, les bus peuvent stationner au terminal 2 ou au terminal 1. Le(s) responsable(s) de groupe(s) sont invités à contacter le chauffeur du (des) bus avant le débarquement afin de s'assurer du point de rendez-vous exact, afin d'éviter toutes allées et venues inutiles aux passagers. Un agent portuaire est présent à la sortie du navire pour vous indiquer les terminaux 1 et 2.

Véhicules

Le débarquement des véhicules depuis le navire se fait via un cheminement spécifique indiqué par les agents portuaires postés à la sortie du navire. Il est interdit à tout véhicule de s'arrêter sur les voies de débarquement. Dans l'hypothèse où un point de rendez-vous est fixé avec un autre véhicule, le point de rendez-vous doit impérativement se situer en dehors de l'enceinte portuaire.

>> *Cliquez ici pour accéder à notre guide pratique du voyageur format poche !*

En complément

**POUR ALLER
PLUS LOIN**

- ▶ Vos services en gare maritime
- ▶ Destinations Corse, Sardaigne et Baléares
- ▶ Accès et stationnements

SÛRETÉ, SÉCURITÉ

> EN SAVOIR PLUS